



L'accord entre Ipsen et Medicis sur Reloxin[®] entre en vigueur

**Conférence téléphonique et webcast organisés le mercredi 22 mars
à 11h15 (ET)/17h15 (heure de Paris)**

Paris (France) et Scottsdale (Arizona, États-Unis), le 20 mars 2006 - Ipsen (Eurolist par Euronext™ : IPN) et Medicis (NYSE : MRX) ont annoncé aujourd'hui l'entrée en vigueur d'un contrat par lequel Ipsen Ltd, filiale d'Ipsen (« Ipsen »), confie à Aesthetica Ltd, filiale de Medicis (« Medicis »), le droit de développer, de distribuer et de commercialiser la toxine botulique d'Ipsen pour son usage par les médecins dans des indications de médecine esthétique aux États-Unis, au Canada et au Japon.

Le produit est connu sous la marque Reloxin[®] sur le marché de la médecine esthétique aux États-Unis, et sous la marque Dysport[®] sur le marché médical et de la médecine esthétique en dehors des États-Unis. Le produit n'a pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché aux États-Unis. A la date de publication de ce communiqué, Ipsen a récupéré tous les droits sur Reloxin[®].

Medicis a payé à Ipsen la somme de 90,1 millions de dollars, en contrepartie des droits de distribution exclusifs aux États-Unis, au Canada et au Japon, et a accepté de verser 26,5 millions de dollars supplémentaires lorsque les différentes étapes cliniques et réglementaires auront été atteintes, 75,0 millions de dollars lorsque le produit aura été autorisé par la FDA (*Food and Drug Administration*) et 2,0 millions de dollars lorsque le produit aura obtenu les autorisations réglementaires au Japon, portant ainsi la somme totale à 193,6 millions de dollars. Ipsen fabriquera et fournira le produit à Medicis pendant la durée du contrat, qui se termine en septembre 2019. Ipsen recevra des redevances proportionnelles aux ventes ainsi qu'un prix de fourniture, le total de ces deux postes équivalant à environ 30% des ventes nettes telles que définies dans le contrat. Medicis prendra en charge tous les autres coûts de Recherche et de Développement liés à l'obtention des autorisations de mise sur le marché sur le territoire.

En outre, Medicis et Ipsen sont en cours de négociation d'un accord concernant les droits exclusifs de développement et de distribution du produit sur le marché de la médecine esthétique en Europe, et par la suite sur certains autres marchés. Selon cet accord, Medicis paierait une première avance et d'autres règlements échelonnés seraient ensuite prévus, leurs fréquences et leurs montants étant liés au développement et aux autorisations de mise sur le marché de la toxine botulique de type A d'Ipsen pour les indications de médecine esthétique. De plus, Medicis verserait des redevances proportionnelles à ses ventes nettes, et Ipsen fabriquerait et fournirait le produit à Medicis. Les conditions de cet accord seront révélées après sa signature, prévue au plus tard le 15 avril 2006. Si ce contrat n'est pas signé le 15 avril 2006, Medicis devra verser une somme supplémentaire à Ipsen dans le cadre du contrat concernant les États-Unis, le Canada et le Japon.

« Nous sommes très heureux de confier le développement et la distribution de Reloxin[®] à un leader de la médecine esthétique tel que Medicis, » a indiqué Jean-Luc Bélingard, Président du Groupe Ipsen. « Pour optimiser la mise sur le marché de Reloxin[®], nous étions à la recherche d'un partenaire fortement implanté aux États-Unis qui soit doté d'un portefeuille de produits complémentaires de qualité. Grâce à Restylane[®], son produit de restauration du volume dermique, n°1 mondial, à sa force de vente performante, à son excellente image tant auprès des dermatologues que des chirurgiens plasticiens, ainsi qu'à sa connaissance de notre toxine botulique, Medicis est notre partenaire de choix pour maximiser la pénétration de Reloxin[®] sur le marché américain. Notre gamme de produits offrira une alternative très intéressante aux praticiens dans le domaine de la médecine esthétique. »



« Nous sommes très heureux d'avoir conclu cet accord favorable pour nos deux entreprises », souligne Jonah Shacknai, Président de Medicis. « Nous restons très impressionnés par les programmes perfectionnés de développement et de fabrication d'Ipsen et par leurs résultats cliniques obtenus à ce jour. Nous nous réjouissons de cette opportunité de travailler en partenariat sur ce produit, doté d'un potentiel commercial non négligeable, à un stade avancé de son développement. Nous sommes prêts à déployer les ressources nécessaires pour amener Reloxin[®] sur le marché américain et maximiser son potentiel sur l'un des plus larges segments du marché de la médecine esthétique. Nous sommes depuis longtemps convaincus de la capacité de notre excellente force de vente à fournir aux médecins la toxine botulique d'Ipsen et notre produit de restauration du volume dermique, n°1 mondial, Restylane[®]. Nous sommes ainsi très heureux que cette perspective soit finalement devenue une réalité »”

Conférence téléphonique (en anglais)

Ipsen et Medicis tiendront une conférence téléphonique et un *webcast* le mercredi 22 mars à 11h15 (Eastern Time), soit 17h15 (heure de Paris) pour présenter aux investisseurs et aux analystes leur accord concernant les droits de Reloxin[®]. Le *webcast* sera accessible en direct sur www.medicis.com et www.ipsen.com. Il sera archivé pendant deux jours ouvrés sur les sites Internet des deux sociétés.

Les participants pourront intégrer la conférence 10 minutes avant son initiation. Aucune réservation n'est nécessaire pour y prendre part. Le numéro de téléphone à composer pour joindre cette conférence est le +1 (877) 567-5763 pour les appels émanant des États-Unis et du Canada, et le +1 (706) 679-4760 pour les autres appels. Aucun code d'accès n'est nécessaire. Pour les investisseurs qui ne peuvent pas y participer, un enregistrement sera disponible rapidement après sa tenue. Le numéro de téléphone pour accéder à cet enregistrement est le +1 (800) 642-1687 pour les appels émanant des États-Unis et du Canada, et le +1 (706) 645-9291 pour les autres appels. Le code d'accès est le 6792339. Il sera accessible pendant deux jours ouvrés après la conférence.

À propos de la toxine botulique de type A d'Ipsen

La toxine botulique de type A d'Ipsen, développée dans le domaine de la médecine esthétique aux États-Unis, au Canada et au Japon sous la marque Reloxin[®], a aussi obtenu une autorisation de mise sur le marché dans des indications esthétiques dans 17 autres pays : Argentine, Australie, Biélorussie, Brésil, Colombie, Honduras, Israël, Kazakhstan, Mexique, Moldavie, Nouvelle Zélande, Philippines, Slovaquie, Ukraine, Uruguay, Vietnam, et Russie (en Russie, elle est la première toxine botulique de type A autorisée dans ce domaine). Ipsen travaille aussi à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché pour son produit dans des indications médicales sur d'autres marchés internationaux clés.

Sous le nom Dysport[®], la toxine botulique de type A d'Ipsen agit aussi comme un agent curarisant (provoque une paralysie des muscles). Dysport[®] a été développé initialement pour le traitement des troubles moteurs et de diverses formes de spasticité musculaire, dont la dystonie cervicale (maladie chronique provoquant une torsion ou une déviation du cou), la spasticité des membres inférieurs chez les enfants atteints d'une encéphalopathie infantile, le blépharospasme (fermeture involontaire des paupières) et le spasme hémifacial. Son développement s'est ensuite étendu au traitement de différents troubles neuromusculaires. Le premier lancement de Dysport[®] a eu lieu au Royaume-Uni en 1991. La commercialisation de Dysport[®] est aujourd'hui autorisée dans 73 pays.



A propos d'Ipsen

Ipsen est un groupe pharmaceutique européen qui commercialise actuellement plus de 20 médicaments et rassemble près de 4 000 collaborateurs dans le monde. La stratégie de développement du Groupe repose sur une complémentarité entre les produits des domaines thérapeutiques ciblés (oncologie, endocrinologie et désordres neuromusculaires), moteurs de sa croissance, et les produits de médecine générale qui contribuent notamment au financement de sa recherche. Cette stratégie est également complétée par une politique active de partenariats. La localisation de ses quatre centres de R&D (Paris, Boston, Barcelone, Londres) lui permet d'être en relation avec les meilleures équipes universitaires et d'accéder à un personnel de grande qualité. En 2005, les dépenses de Recherche et Développement ont atteint 169,0 millions d'euros, soit 20,9 % du chiffre d'affaires consolidé qui s'est élevé à 807,1 millions d'euros dans les comptes pro forma du Groupe établis selon les normes IFRS. Près de 700 personnes sont affectées aux activités de R&D, avec pour mission la découverte et le développement de médicaments innovants au service des patients. Les actions Ipsen sont négociées sur le compartiment A du marché Euronext™ (mnémorique : IPN, code ISIN : FR0010259150).

À propos de Medicis

Medicis est le leader des entreprises pharmaceutiques spécialisées indépendantes aux États-Unis. Son activité est centrée sur la dermatologie, la podologie et la médecine esthétique. Medicis s'est engagée à aider les patients dans leur recherche d'une apparence jeune et en bonne santé. Medicis possède un portefeuille de produits majeurs vendus sur ordonnance dans plusieurs catégories thérapeutiques, dont l'acné, l'eczéma, les infections fongiques, le psoriasis, l'acné rosacée, la dermatite séborrhéique ainsi que les infections de la peau et des structures cutanées. Ses produits sont largement reconnus par le corps médical et par les patients pour leur efficacité clinique, leur qualité et leur élégance cosmétique.

Le portefeuille des produits de Medicis regroupe les produits vendus sur ordonnance Restylane®, Dynacin® (minocycline), Loprox® (ciclopirox), Omnicef® (cefдинир), Plexion® (sulfacétamide de sodium/soufre), Triaz® (peroxyde de benzoyl), Lidex® (fluocinonide) crème 0,05%, Vanos™ (fluocinonide) crème 0,1%, et Synalar® (acétonide de fluocinolone), Buphenyl® (phenylbutyrate de sodium) et Ammonul® (phenylacétate de sodium/benzoate de sodium), des produits vendus sur ordonnance indiqués pour le traitement des troubles du cycle de l'urée ainsi que la marque vendue sans ordonnance Esoterica®.

Pour plus d'information :

Ipsen

Didier Véron, Directeur des Affaires Publiques et de la Communication

Tél. : +33 (0)1 44 30 42 38 – Fax : +33 (0)1 44 30 42 04

e-mail : didier.veron@ipsen.com

site Internet : www.ipsen.com

Medicis

Kara Stancell, Relations Investisseurs et Communication Corporate

Tél.: +1 602 808-3854